

DÉLIBÉRATION n° **2024-027** de la séance du **09/07/2024**

OBJET : **Protocole transactionnel avec l'Agence France Presse**

L'an deux mille vingt quatre, le mardi neuf juillet à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à la Roche-Blanche, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.
Nombre de présents : 13 Nombre de voix : 24

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Anthony BERTHELOT, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Philippe JOUNY, Edith MARGUIN, Frédéric MILLET, Jean-Louis MOGAN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Emmanuel TERRIEN, Rodolphe AMAILLAND.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Emmanuel RIVERY avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
M. Pascal PRAS avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
Mme Lydie MAHE avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
Mme Christelle BRAUD avait donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
M. Nicolas CRIAUD avait donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,
M. Claude CAUDAL avait donné pouvoir à M. Rodolphe AMAILLAND,
Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT,
M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
M. Yvon LERAT avait donné pouvoir à M. Philippe JOUNY.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Laurent TURQUOIS, Xavier BONNET, Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES, Alain VEY, Agnès DUHEM BOURGEOIS, Bernard LEBEAU, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire et M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Maryse BRIAND, directrice déléguée Innovations sociales,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Jacques PRAUD a été désigné secrétaire de séance.

Protocole transactionnel avec l'Agence France Presse

EXPOSÉ

Le 15 novembre 2023, la société PicRights, agissant pour le compte de l'Agence France Presse (AFP), a informé le Centre de gestion de la publication sur notre site Internet d'une photographie dont les droits sont détenus par l'AFP et qui n'aurait fait l'objet d'aucune cession de licence au bénéfice du Centre de gestion.

N'ayant pu justifier de l'achat d'une licence, la photographie a aussitôt été retirée du site. Il a par ailleurs été convenu de recourir à la voie amiable pour mettre fin au litige. Après négociation, il a été convenu que le Centre de gestion verse à la société PicRights une indemnité d'un montant de 560 €.

Le protocole transactionnel joint en annexe détermine les démarches et contreparties exigées de chaque signataire. Il est proposé au Conseil d'administration de l'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer ce document.

DÉLIBÉRÉ

VU le Code civil, notamment ses articles 2044 et 2045 ;

VU le Code de la propriété intellectuelle, notamment son article L331-1-3 ;

VU la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré par 23 voix pour et une abstention :

- **Approuve** le projet de protocole transactionnel joint en annexe conclu entre l'Agence France Presse et le Centre de gestion de Loire-Atlantique ;
- **Autorise** le Président à signer le protocole transactionnel et tout document y afférent et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.
- **Indique** que les crédits sont prévus au budget principal, article 678.

Pour extrait conforme,
Le président,



Philip SQUELARD